

Prévention des risques

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de la prévention des risques

Décision du 18 décembre 2013 relative à la nomination des membres de l'instance d'évaluation de l'équilibre économique de la filière des véhicules hors d'usage prévue à l'article R. 543-157-1 du code de l'environnement

NOR : DEVP1329629S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,
Vu le code de l'environnement, notamment l'article R. 543-157-1 ;
Vu l'arrêté du 22 août 2013 relatif à l'instance d'évaluation de l'équilibre économique de la filière des véhicules hors d'usage prévue à l'article R. 543-157-1 du code de l'environnement, notamment l'article 3,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés membres de l'instance d'évaluation de l'équilibre économique de la filière des véhicules hors d'usage :

Au titre des représentants de l'État

M. Baptiste LEGAY (ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie), titulaire.
Mme Caroline HENRY (ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie), titulaire.
Mme Catherine BELLANCOURT (ministère du redressement productif), titulaire.
M. Marc DUFAU (ministère du redressement productif), titulaire.
Mme Nadia HERBELOT (ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie), suppléante.
Mme Caroline LAVALLEE (ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie), suppléante.
M. Michel FERRANDERY (ministère du redressement productif), suppléant.
M. Nicolas LERMANT (ministère du redressement productif), suppléant.

Au titre des représentants des producteurs de véhicules

M. Jean-Philippe HERMINE (RENAULT), titulaire.
M. Olivier VEYRIER (PSA PEUGEOT-CITROEN), titulaire.
M. Thierry ARCHAMBAULT (Chambre syndicale internationale de l'automobile et du motocycle), titulaire.
Mme Cécile FOURNIER (RENAULT), suppléante.
M. Nicholas LEE (PSA PEUGEOT-CITROEN), suppléant.
Mme Annick DUCROCQ (Chambre syndicale internationale de l'automobile et du motocycle), suppléante.

Au titre des représentants des centres VHU agréés

M. Fabrice HENRIOT (fédération des entreprises du recyclage), titulaire.
M. Patrick POINCELET (Conseil national des professions de l'automobile), titulaire.
Mme Dorothee DECROP (Conseil national des professions de l'automobile), titulaire.
M. Olivier GAUDEAU (fédération des entreprises du recyclage), suppléant.

M. François LOGEAY (Conseil national des professions de l'automobile), suppléant.
Mme Alice GUICHARD (Conseil national des professions de l'automobile), suppléante.

Au titre des représentants des broyeurs agréés

M. Manuel BURNAND (fédération des entreprises du recyclage), titulaire.
M. Olivier FRANCOIS (syndicat des broyeurs français), titulaire.
Mme Sandra ROSSI (fédération des entreprises du recyclage), titulaire.
M. Jean-Pierre LUTHRINGER (fédération des entreprises du recyclage), suppléant.
M. Philippe BRION (syndicat des broyeurs français), suppléant.
Mme Corine BUFFONI (syndicat des broyeurs français), suppléante.

En tant que personnalités qualifiées

M. Jean-Charles CAUDRON, représentant l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (AEDEME).
M. Daniel ROUSSELLE (MATMUT), représentant les organisations professionnelles représentatives des entreprises d'assurance automobile.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 18 décembre 2013.

Pour le ministre et par délégation :
La directrice générale de la prévention des risques,
P. BLANC